

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

MEMBRES PRESENTS :

MM. Jean-Pierre BOTTERO, Mme HERNANDEZ Nicole, M. CAPINERO René, Mme BAUJOIN Nathalie, Mme PETIT Anne-Marie, M. DOTTO Michel, ALFONSI Pierre-Jean, Adjoint, Mme PELISSIER Yvette, Mme CHICHERIO Christiane, Mme HERVE Valérie, PIERARD Marie, LAUGE Jacques, Yves, BOTTERO Jean Antoine, SIMON Marie-Hélène, PUGNERES Claude, DUPUY Christian, M GIORDANENGO Philip, CECCHINATO Robert, JOXE Dominique, RAIMOND Katia, BETHEUIL Eric, SCIAUVAUD Valérie, Conseillers Municipaux, M. DOLE Bernard Conseiller Municipal Délégué.

MEMBRES REPRESENTES :

M POMIER MICHEL pouvoir à M ALFONSI Pierre Jean
Mme LANGLOIS Roselyne pouvoir à Mme PELISSIER Yvette
Mme GIUDICELLI Marie-josé pouvoir à M BOTTERO Jean Pierre
M KOHLER Michel pouvoir à Mme JOXE Dominique

01) DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2009 - COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 ;
Le Conseil Municipal adopte, à la majorité des voix moins 6 abstentions, la décision modificative n°1 au budget 2009 de la commune.

	DEPENSES	RECETTES
6865	75 541.37	
673	2000	
661	2000	
678	21400	
66112	- 21 853.36	-21 853.36
022	-100941.37	
TOTAL	- 21 853.36	-21 853.36

02) DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2009 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 ;

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité des voix moins 6 abstentions, la décision modificative n°1 au budget 2009 du service de l'assainissement.

	DEPENSES	RECETTES
678	512.30	
022	-512.30	
TOTAL	0	

03) DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2009 – SERVICE DE L'EAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 ;

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité des voix moins 6 abstentions, la décision modificative n°1 au budget 2009 du service de l'eau.

	DEPENSES	RECETTES
6611		- 264.65
66111	- 264.65	
TOTAL	- 264.65	- 264.65

04) DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2009 – LOTISSEMENT LA COLLE NOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 ;

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité des voix moins 6 abstentions, la décision modificative n°1 au budget 2009 du Lotissement la colle noire.

	DEPENSES	RECETTES
6611	1 024.86	
774		1024.86
TOTAL	1024.86	1024.86

05) CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE POUR UN POLE ENVIRONNEMENTAL ESTEREL PAYS DE FAYENCE

Considérant les besoins croissant en matière de recyclage et de valorisation des déchets verts, des boues des stations d'épuration et des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix la création d'un syndicat mixte entre la communauté de communes du pays de Fayence, la communauté d'agglomération de Fréjus saint Raphaël et éventuellement la Commune des Adrets de l'Esterel, sous réserve de la délibération du Conseil Municipal de la Commune des Adrets portant adhésion au syndicat mixte, dont l'objet sera consacré à la recherche et à la mise en œuvre, avant stockage des déchets ultimes, de solutions concertées de recyclage et de valorisation des déchets concernés.

06) SOUSCRIPTION EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS - AMENAGEMENT DE 2 LOGEMENTS SIS 17 RUE E SECOND

Considérant l'accord de principe du 31 juillet 2009 de la caisse des dépôts, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix les termes du prêt « PLUS » d'un montant de 134 385 €.

07) SOUSCRIPTION EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS – AMENAGEMENT D'UN LOGEMENTS SIS 2 RUE A BONNET

Considérant l'accord de principe du 31 juillet 2009 de la caisse des dépôts, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix les termes du prêt « PLUS » d'un montant de 77 025 €.

08) ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 2 RUE SAINTE BRIGITTE SECTION K N° 41

Considérant la politique de la ville tendant à l'acquisition de réserve foncière en vue d'optimiser l'offre locative à vocation sociale ;

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner en l'espèce ;

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix moins une abstention l'acquisition de l'immeuble sis 2 rue sainte Brigitte au prix de la DIA soit 201 400 €.

09) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 2 RUE STE BRIGITTE

Le Conseil Municipal sollicite à la majorité des voix moins une abstention l'aide financière de la région PACA pour un montant de 90 900 €.

10) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2010

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des voix le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2010 pour 15 000 €.

11) ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE N° 359 (REMAN)

Le Conseil Municipal annule à l'unanimité des voix le titre n° 359 d'un montant de 350 € au nom de M. REMAN.

12) CESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE ET SERVITUDE DE PASSAGE – QUARTIER LES CLAUVEAUX

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2007 portant enquête publique préalable à l'ouverture, au classement et à la fixation de la largeur du chemin Clos de Roland sis quartier les Clauveaux ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix approuve l'acquisition à titre gratuit par la Commune de la parcelle cadastrée section B n° 663 d'une superficie de 222 m² et approuve la servitude de passage au profit de la Commune telle qu'annexée à la présente.

13) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL (CEL) EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité des voix une subvention de 12 500 € auprès du conseil général au titre du CEL 2009.

14) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 584p – QUARTIER LE LAQUET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix l'acquisition par la Commune à titre gratuit de la parcelle cadastrée section B n° 584 p d'une superficie de 325 m² et approuve le classement, l'ouverture au public et la fixation d'une largeur de 4 mètres de la voie.

15) ACHEVEMENT DE LA ZAC LE SOLEIL DES ADRETS

Le Conseil Municipal procède à l'unanimité des voix à l'achèvement de la ZAC le Soleil des Adrets.

16) REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL JEUNES ENFANTS « LES PETITES CANAILLES »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix le règlement de fonctionnement de la crèche « les petites canailles ».

17) SERVITUDE DE PASSAGE – QUARTIER LE PLAN OCCIDENTAL

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité des voix la servitude suivante :
fonds dominant : parcelle section G n° 62
fonds servant : parcelle section G n° 64
telle que figurant sur le plan annexé à la présente.

18) CREATION DE POSTE

Considérant l'avancement de grade d'un agent, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix crée le poste de chef de service de police municipale de classe supérieure.

19) CONVENTION DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DE PERMIS DE CONSTRUIRE NECESSITANT UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de ladite convention et autorise le Maire à signer la convention avec chaque pétitionnaire déposant une demande de permis de construire nécessitant l'extension du réseau électrique et imposant au pétitionnaire le financement de cette extension.

20) DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix la décision modificative suivante :

	dépenses	recettes
6713 secours	+ 10 000	
022 dépenses imprévues	- 10 000	
total	0	